



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 18 décembre 2023 à 20h30 à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Avis de motion - règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2024, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et du traitement des matières résiduelles
 - 5.2 Règlement 2023-487 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2024, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et traitement des matières résiduelles - adoption du projet de règlement
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Aucun
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 18 décembre 2023 à 20h30, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, M. Antoine Audet, directeur général et greffier.

23-12-309

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 soit accepté.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2024, L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC - ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Régis Leblanc donne un avis de motion de la présentation d'une séance du conseil d'un règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2023 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarifications de compensation du service d'aqueduc, égout et de la cueillette et du traitement de matières résiduelles

23-12-310

RÈGLEMENT 2023-487 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2024, L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC - ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend en compte le projet de règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2024, portant le numéro 2023-487;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 décembre 2023 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

D'adopter le projet de règlement 2023-487 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2024, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc - égout et de la cueillette et traitement des matières résiduelles

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

23-12-311

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:45, M. Esteban Figueroa propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier